PRESENTS : Mme LONGUEVILLE Nathalie - MM. BOCQUIER Daniel - BOSSE Gilbert - BOUZAGE Fernand - CHAUMET Jean-Paul - CLOFF Jean Robert - DE MATOS Mathieu - DELANNES Quentin - KHIAL Camille - LESCOUALCH Yves - NEBRA François - SAVARY Laurent - SOLER Aubin - MATTENET Patrick (Président du District) - BUFFIERE Patrick (Président de l'UNAF 24) - THOMAS Gilles (représentant de la commission technique)
EXCUSE : M. LARBRE Jérôme

Propos du Président de la CDA, Gilbert BOSSE

Après avoir remercié l'ensemble des membres pour leur présence après cette longue période de confinement, Gilbert BOSSE présente au nom de la commission de sincères condoléances à Messieurs THOMASSON Claude, MAFFIOLETTI Raphaël et son frère Sébastien suite aux décès de leur père.
Dans le même temps il adresse toutes les félicitations à Messieurs GRAULIERE Pascal et LACOUR Eric pour la naissance de leurs petits-enfants.
Un retour est effectué sur les conséquences de la pandémie qu'a subi notre pays, cette dernière ayant provoqué de fait l'annulation des différentes manifestations de fin de saison programmées initialement par la Commission Départementale de l'Arbitrage (Trophée des arbitres, Challenge FAIR PLAY ...).
Il aborde ensuite la démission présentée par Monsieur CHAUMET Jean Paul et l'arrêt volontaire de Monsieur François NEBRA. Un hommage particulier est rendu à ces deux serviteurs du football lesquels ont œuvré bénévolement durant plusieurs décennies pour le District de Football de la Dordogne en général et pour la Commission Départementale de l'Arbitrage en particulier.
Monsieur CHAUMET Jean Paul sera remplacé dans ses fonctions de secrétaire par Monsieur SOLER Aubin jusqu'à la mise en place de la nouvelle équipe.
Pour terminer le Président revient sur les nombreux échanges qu'il a entretenus avec les représentants de la Commission Régionale de l'Arbitrage tout au long de la période de confinement et précise les conditions mises en place par la Fédération Française de Football dans le cadre du renouvellement des licences arbitres.

Intervention du représentant des Arbitres, François NEBRA

Après avoir confirmé sa volonté de mettre un terme à ses différentes fonctions dès la fin de saison, il précise n'avoir aucune information à transmettre dans le cadre de sa fonction de représentant des arbitres.

Intervention du Président de l'UNAF, Patrick BUFFIERE

Un bilan est dressé sur les adhésions à l'amicale, le résultat laissant apparaitre une légère baisse malgré le fait que la section locale reste en première position régionale au regard du pourcentage d'adhérents.
Comme tout un chacun il regrette que la pandémie ait eu pour conséquence l'annulation de l'ensemble des festivités initialement prévues en début de saison.
Il regrette enfin que, malgré les obligations sanitaires liées à la crise actuelle, rien n'ait été prévu ce soir pour honorer la présence de notre Président du District, ce dernier ayant pris la décision de quitter son poste le 30 juin prochain participant de ce fait à sa dernière réunion de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Intervention du représentant de la Commission Technique, Gilles THOMAS

Gilles THOMAS remercie chaleureusement l'ensemble des membres de la commission pour l'accueil qui lui a été réservé tout au long de ce mandat et souligne la qualité du travail fourni par cette commission qu'il a eu plaisir de rejoindre en qualité de représentant de la Commission Technique. Il en profite pour remercier Monsieur SOLER Aubin pour sa participation à ladite commission.

Intervention du Président de la commission, Gilbert BOSSE

Confirmation comme il avait été évoqué lors de notre précédente réunion que la catégorie D1 saison 2020/2021 sera baptisée promotion Bernard DELOL : Avis favorable à l'unanimité.
Il évoque ensuite la situation de Monsieur MORIN Flavien, jeune arbitre âgé de 19 ans, lequel avait déjà officié durant deux années, ce dernier de retour à l'arbitrage désirant exercer sur des rencontres départementales Seniors masculins ou féminines. Après débats, il est décidé qu'il sera proposé à cet arbitre d'officier en qualité d'arbitre assistant, fonction qu'il a exercée avec réussite pour le compte de son club en qualité de bénévole durant sa période d'arrêt.

Classement des arbitres, Yves LESCOUALCH et Gilbert BOSSE (Annexe 1)

Modalités sur les classements des arbitres pour la saison 2019-2020

Considérant que la jurisprudence (CA Colmar, 6e ch., 12 mars 2020, n° 20/01098) vient de statuer sur la qualification de force majeure de l'épidémie de COVID -19,
Considérant que la force majeure se définit comme un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées,
Considérant que la force majeure a pour effet principal d'empêcher l'exécution de son obligation par le débiteur,
Considérant l'arrêt des championnats au 13 mars 2020 et les mesures de confinement décidées par les autorités publiques le 16 mars 2020,
Considérant le Procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF publié le 18 avril 2020,
Considérant qu'en raison d'une cause de force majeure inhérente à l'épidémie de COVID-19, il est dès lors possible à la CDA d'édicter certaines décisions dérogatoires aux règles applicables, lesquelles ne pouvaient raisonnablement être anticipées dans les dispositions de son règlement intérieur,
Considérant que l'arrêt de l'ensemble des compétitions a empêché les observateurs départementaux de réaliser l'ensemble des observations prévues dans chaque catégorie,
Considérant que l'annexe 3 du règlement intérieur de la CDA, prévoit que « La CDA est habilitée à juger tous les cas non prévus par le présent règlement »
Considérant que la CFA, dans son courrier du 11 mai, adressé aux Présidents de Ligue, précise : « La CFA a toujours été respectueuse des élus des Ligues et Districts pour ne pas s'autoriser à donner des instructions ou des directives ce qui serait contraire aux règles de bonne gestion entre les différentes instances. Les CRA et les CTRA sont sous la hiérarchie et l'autorité des Comités de Direction de Ligue, les CDA et CTDA sous celles des Comités de Direction de District. Ces Comités sont les seuls à pouvoir décider des modalités pratiques et réglementaires des classements d'arbitres en fonction des spécificités ou contraintes de leur territoire »
Par ces motifs, la CDA propose au Comité de Direction :
Pour l'ensemble des Arbitres de District en titre :

- De ne procéder à aucune promotion et aucune rétrogradation dans chaque catégorie pour la saison 2019-2020. Cette disposition s'applique pour l'ensemble des arbitres qui auraient été classés dans le cadre d'une situation ordinaire dictée par les annexes 3 et 4 du Règlement Intérieur.
Le gel des classements exclut les décisions prises par la CDA au cours de la saison qui sont devenues définitives tant qu'elles n'ont pas été contestées.
- D'établir un classement des arbitres dans les catégories D2, D3 et D4 afin de nommer les arbitres réservistes pouvant être désignés au cours de la saison dans le niveau de compétition supérieur. Le nombre de réservistes par catégorie sera défini en fonction du besoin de la CDA. Il sera communiqué lors de l'affectation des arbitres dans leur catégorie. Les réservistes feront l'objet d'une observation en début de saison aux fins de validation de leur maintien en catégorie supérieure et seront soumis par la suite au nombre d'observations prévues pour la catégorie intégrée.
La désignation dans la catégorie supérieure est soumise à une observation positive et à la réussite aux tests physiques dudit niveau de compétition supérieur pour les arbitres réservistes de D1 et d'une observation positive pour les arbitres réservistes des catégories D2 et D3.
Pour ce faire, la CDA décide de classer tous les arbitres D2, D3 et D4 ayant au minimum une des observations prévues par le règlement intérieur de la CDA pour leur catégorie selon la méthode suivante :
- Les arbitres seront classés selon la moyenne des points qui leur ont été décernés par chaque observateur. Ce nombre de points est calculé en effectuant le pourcentage des points obtenus par le classement au rang d'un observateur par rapport au nombre d'arbitres classés par l'observateur
- La CDA décide que les arbitres, n'ayant aucune observation prévue par le règlement intérieur de la CDA pour leur catégorie, ne seront pas classés.

Promotions accélérées de Christophe LOZACH et LEJUEZ Christian : Gilbert BOSSE

Le président de la commission prend la parole et évoque les cas des arbitres Christophe LOZACH et Christian LEJUEZ dont les prestations ont été remarquées positivement à plusieurs reprises depuis le début de saison par plusieurs membres de la commission.
Au regard de l'article 15-5 du Règlement Intérieur (PROMOTION ACCELEREE - Quelle que soit la catégorie, la CDA a la possibilité de promouvoir en cours de saison d'une ou plusieurs catégories les arbitres qui auront fait l'objet de signalement et qui seront classés hors classement.), il est décidé à l'unanimité que ces deux arbitres seront observés à deux reprises dès le début de saison afin de d'être intégrés éventuellement à l'issue en catégorie supérieure pour le reste de la saison.
Comme le prévoit le règlement intérieur la Commission Départementale des Arbitres se donne la possibilité d'effectuer des observations sur des rencontres disputées dans le cadre de coupes.

Présentation des candidats Ligue, Gilbert BOSSE

Suite à leur demande, la candidature des arbitres suivants est retenue et proposée aux instances de la Ligue :
- SENIORS : ABDESSALAM Salim et DA SILVA José en qualité de central
MESKINE Kouider en qualité d'assistant.

- JEUNES : DEVOS Mikaël en qualité de central

Toute nouvelle candidature est à adresser par écrit à la Commission Départementale d'Arbitrage avant le 30 Septembre 2020, cette commission se réservant la possibilité d'émettre un avis sur cette candidature.

Il est à préciser que ces candidatures entrent dans le champ de la promotion 2019/2020.

Intervention du Président de la CDPA, Quentin DELANNES

Un point est effectué sur l'ensemble des dossiers abordés lors de la réunion de la Commission Régionale de l'Arbitrage qui s'est déroulée sous forme de visioconférence en date du 09 Juin dernier (voir PV CRA en ligne)

Une prochaine réunion se déroulant selon les mêmes modalités techniques est programmée en date du 24 Juin prochain (Classements - Affectations).

Plusieurs dates ont été proposées dans le cadre de la mise en place des stages de formation initiale des nouveaux arbitres au sein de notre district.

Préparation stage Départemental 1, Gilbert BOSSE - Aubin SOLER - Quentin DELANNES

Les tests physiques obligatoires pour les arbitres de la catégorie Départemental 1 ainsi que les réservistes de cette catégorie sont programmés le Samedi 05 Septembre 2020 sur un site qui sera choisi prochainement. Ces tests seront suivis d'une séance théorique ayant trait aux modifications des lois du jeu.

L'ensemble des arbitres concernés recevra dans les délais les informations sur les modalités de déroulement de cette journée.

Intervention de Jean Paul CHAUMET, secrétaire de la CDA

Dans un premier temps il remercie chaleureusement les personnes présentes (Patrick MATTENET, Patrick BUFFIERE, Yves LESCOUALCH) qui l'ont contacté régulièrement durant la période de confinement.

Il aborde ensuite les motifs qui l'ont amené à présenter sa démission tout en précisant qu'il souhaite néanmoins assurer sa délégation de représentant de la CDA au sein de la commission des Statuts et Règlements jusqu'à la prochaine élection.

Mise en place du logiciel désignations arbitres, Gilbert BOSSE

A ce jour et malgré une volonté de nos instances de développer cette pratique sur l'ensemble du territoire national il semblerait que cette application ne puisse être utilisée dans des conditions normales et ce en raison de problèmes techniques.

Intervention du Président du district, Patrick MATTENET

Après avoir fait un bref retour sur l'ensemble de sa carrière de bénévole au service du Football durant de nombreuses décennies et son attachement sans faille au corps arbitral, il confirme qu'il s'apprête à quitter définitivement le District dans quelques jours pour se consacrer pleinement à d'autres activités. A ce titre il demande à ne plus être Président d'Honneur de la CDA à compter du 01 Juillet 2020 et annonce qu'un Président par intérim sera désigné le lundi 22 Juin prochain lors du dernier comité de direction qu'il présidera.

Après avoir remercié une nouvelle fois l'ensemble des personnes ayant participé à la cagnotte ouverte dans le cadre de son arrêt, il regrette fortement le départ de notre directeur

administratif Monsieur Johann ALBERNY tout en lui souhaitant la pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Courriers

Reçus :

- De Monsieur GORY Philipe (09.03.2020) informant de son arrêt de l'arbitrage tout en remerciant l'ensemble des membres de la CDA : Remerciements pour l'ensemble des services rendus.
- De Monsieur AICHOUBA Kouider (10.03.2020) informant de son impossibilité de participer à l'examen de fin de saison.
- De Monsieur DA SILVA José (09.03.2020) informant de sa participation en qualité d'assesseur lors du 1er tour des élections municipales du 15.03.2020
- De Monsieur SUBRENAT Yannick (14.03.2020) Président du club de l'Union Sportive TOCANAISE Football au sujet de l'arbitre MIGNOT Nicolas (affaire traitée en Comité Directeur)
- De Monsieur SAVARY Laurent (09.03.2020) fournissant un certificat médical de reprise de la pratique sportive.
- De Madame LE BRETON Nathalie (15.06.2020), CTA donnant informations sur les dossiers médicaux candidats ligue.
- De la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage informant du statut des clubs en infraction pour la saison 2019-2020.
- Du club de ST PIERRE DE CHIGNAC (01.06.2020) attestant que le club libère l'arbitre DUFRAIX Nicolas.
-De Monsieur LOZACH Christophe (02.06.2020) demandant à bénéficier de la promotion accélérée (sujet traité en CDA plénière de ce jour)
- De Monsieur HAUTIER Benjamin (08.06.2020) chargé de mission en arbitrage demandant le transfert de son dossier d'arbitrage au District Dordogne-Périgord.
- Du club de BASSIMILHACOIS (12.06.2020) demandant la prise en compte du rattachement au club de l'arbitre GONTHIER William.
- De la LFNA (18.06.2020) demandant au président de la CDA de participer à la réunion de la CRA qui se tiendra en visioconférence le mercredi 24.06.2020 à 19 Heures 00 : Participation prévue du président de la CDA
- De Monsieur SAVARY Laurent (19.06.2020) demandant son affectation à la filière d'arbitres assistants pour la saison 2020/2021.

Envoyés :

- Par le président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (10.03.2020) à Monsieur SALMON Jayson pour l'informer des modalités de correspondances avec la CDA.
- A Monsieur ROUX Jean Michel (10.03.2020) dans le cadre d'un trop perçu lors d'une désignation sur une rencontre catégorie Féminines.
- Au secrétariat du District de Football de l'Orne (09.06.2020) afin d'obtenir le dossier de Monsieur DORMEAU Rémi ayant emménagé en Dordogne.

Le Président,	Le Secrétaire Adjoint,
Gilbert BOSSE	Fernand BOUZAGE

Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion du 19 juin 2020

ANNEXE 1

CLASSEMENT D1		
CLASSEMENT		Nbre
arbitre	moyenne	cont
PETIT	15	2
SOLER	14	2
ABDESSALAM	13	1
GRANDCOIN	13	2
KHALDI	12	3
PRIOLAUD	12	2
CROCHET	11	1
MENARD	10	2
DA SILVA	9,5	2
BESSON	9	3
ETCHARD	9	3
GONTHIER	8	2
MALKI	7,5	2
GRAULIERE	7,3	3
SAVARY	5	1
MAFFIOLETTI	saison gelée	

CLASSEMENT D2			
CLASSEMENT		Nbre	
arbitre	moyenne	cont	
BECK	14	1	RESERVISTE
MOREAU	13,5	2	RESERVISTE
BARTOLOMUCCI	13,5	2	RESERVISTE
RONGIERAS	13,5	2	RESERVISTE
CARRIER	13	1	
DELMOND	13	2	
PITA CARIDAD	12	2	
MARTIN PAIS	12	1	
MARTINEZ	10	1	
DI PIERRO	8,5	2	
VERNET	8	2	
MAFFIOLETTI	7	2	
LADOIRE	8	1	
ALIOU BA	7	1	
AICHOUBA	5	1	
DEMANUELLI	X	0	

CLASSEMENT D3			
CLASSEMENT		Nbre	
arbitre	moyenne	cont	
GROUPE 1			
BUFFIERE	7	1	RESTE D3
GANDAIS	7	1	RESERVISTE
GRAND	6	1	RESERVISTE
BELMONT	5,5	2	
PIANEZZOLA	5	1	
LAURENT	4	2	
LABROUSSE	3	1	
GROUPE 2			
DHEMNI	9	1	RESERVISTE
GORY	9	1	ARRET
LE JUEZ	8	1	RESERVISTE
MIGNOT	8	1	RESERVISTE
VIGNERON	7	1	
RAIGNIER	6,5	2	
TASSIC	6	1	
FOUNDI	5	1	
TEILLOUT	4	1	

CLASSEMENT D4			
CLASSEMENT		Nbre	
arbitre	moyenne	cont	
GROUPE 1			
SABATIER	9	2	RESERVISTE
NIELS	8	1	RESERVISTE
CLOFF	8	1	RESERVISTE
NIDHOIRI	7	1	RESERVISTE
MUET	7	1	RESERVISTE
ERISHMANN	6	1	
ROUX	5	1	
LATIOUI	4	1	
SAULIERE	3	1	
GROUPE 2			
FOUCHET	8	1	RESERVISTE
MIGNOT	7	1	RESERVISTE
CHAPRON	7	2	RESERVISTE
ZGHAL	7	1	RESERVISTE
BENTEJAC	6	1	
OUZEAU	5	1	
PERINOT	4	1	
MARCILLAC	X	0	

AFFECTATION DES STAGIAIRES - Saison 2020 - 2021

D3

Frederic CHARETTE - Majid FALLOUK - Fabrice PONS - Gaétan RICARD - Christophe LOZACH - Christian LEJUEZ

D4

Dominique GERAUD - Michel KEVIN